

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 34 (1987)  
**Heft:** 1-2

**Artikel:** Un test pour les partenaires civils de la défense générale  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-367489>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Après l'exercice de défense générale «Trident», un rapport complété par des avis, des commentaires et des prises de position

# Un test pour les partenaires civils de la défense générale

Le monumental exercice de défense générale de Suisse orientale 1986 s'est terminé par un grand défilé d'un genre particulier sur l'aérodrome militaire de Dübendorf, le 21 novembre 1986. Cet exercice portait le nom de «Trident». En effet, selon le commandant de corps Josef Feldmann, chef du corps d'armée de campagne 4, à qui appartenait la conduite générale des opérations, cet emblème du dieu Neptune devait représenter symboliquement l'action commune des trois piliers de la défense générale, à savoir: les troupes combattantes, l'organisation territoriale et la défense civile. L'exercice de défense générale, qui était échelonné dans le temps et chaque fois limité quant à la durée, a réuni en tout environ 40 000 personnes, que ce soit des militaires, des personnes astreintes à servir dans la protection civile et des membres des états-majors de conduite, aux échelons des cantons, des districts et des communes. Il s'est déroulé dans une région située dans la partie nord du canton de Zurich, à Schaffhouse et en bordure ouest du canton de Thurgovie.

## Engagement des civils dans l'exercice

Ont été engagés dans le canton de Schaffhouse, les états-majors de conduite du canton et des 34 communes, ainsi que les organisations de protection civile de trois communes directrices et de 13 autres communes. Ils ont été appelés à faire face à des situations extraordinaires. Dans le canton de Zurich, les états-majors de conduite des districts d'Andelfingen, de Bülach, de Dielsdorf et de Winterthur, ainsi que 64 organes de conduite des communes de ces districts, ont été impliqués par l'exercice. Y étaient associées également 12 organisations communales de protection civile des districts précités. En tout, quelque 7 000 personnes étaient directement engagées.

## Que signifie «conduite civile»?

Les bases de la «conduite civile» ont été établies le 27 juin 1969, lors de la mise en vigueur de la loi fédérale sur les organes directeurs de la défense générale. A l'échelon fédéral, l'instrument de conduite civile a été mis en place le 1<sup>er</sup> avril 1970.

Le principe de la «conduite civile» veut qu'en cas de crise et de guerre également, la compétence de préparer et de diriger les opérations de défense, de protection, de soutien et de secours reste avant tout dans les mains des autorités politiques. Il importe pour la population de savoir que, même en cas de situations extraordinaires, toutes les décisions seront prises exclusivement par les représentants des autorités

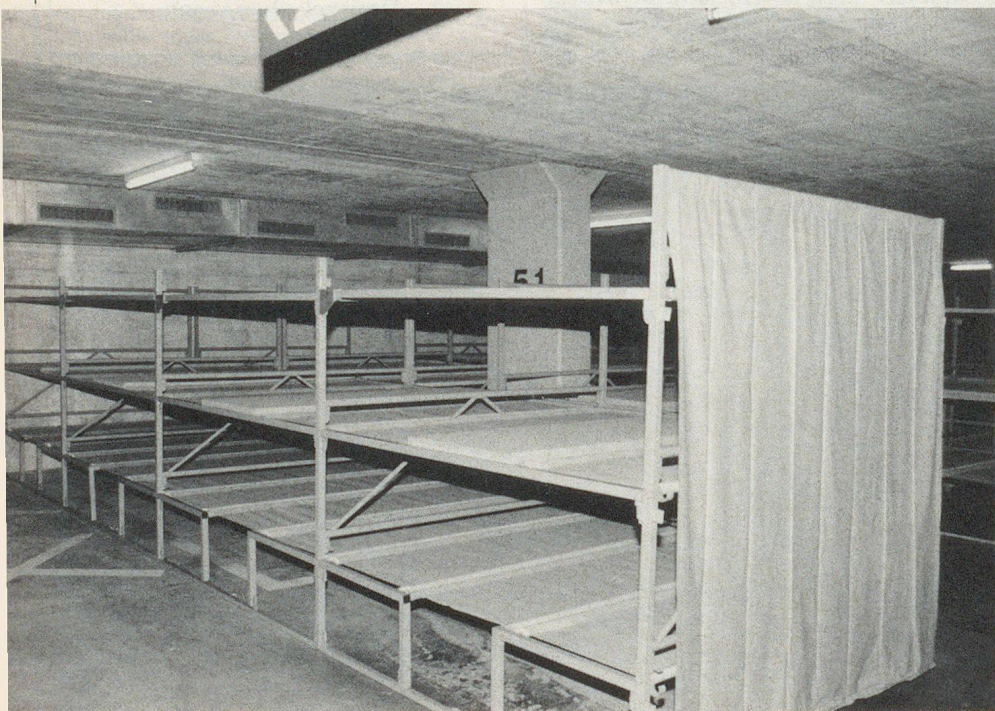
élues, sur le plan cantonal, par les conseillers d'Etat qui ne seront pas entrés en service ou qui en auront été libérés, sur le plan des districts (tels qu'ils existent dans le canton de Zurich), par les représentants du gouvernement libérés du service et dans les communes, par les conseillers communaux qui ne seront pas astreints à servir et qui doivent toujours être trois au minimum.

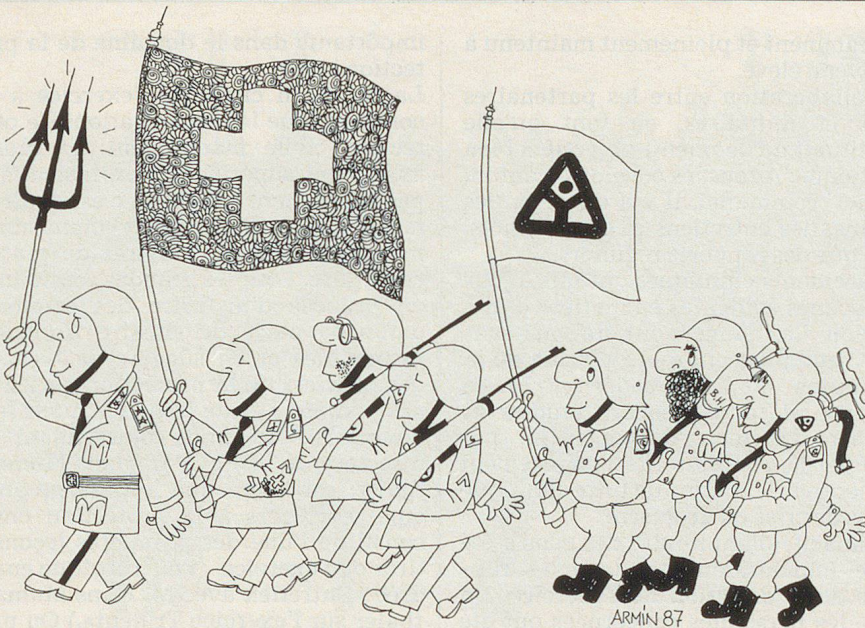
Les autorités politiques exécutives disposent de spécialistes d'état-major dont les tâches consistent à élaborer les bases de décision et à faire des propositions. Le chef local de la protection civile fait partie de l'état-major communal de conduite.

## Le rôle principal de la protection civile

Lors de l'exercice de défense générale «Trident», les organisations de protection civile des communes étaient au service des organes de conduite civile en quelque sorte comme formations principales pour assurer la protection de la population dans des situations extraordinaires. Les femmes et les hommes en tenue bleue, portant le casque jaune, ont d'abord pour tâche, dans les situations de détresse, d'organiser et d'assurer la protection de la population, de faire donner aux blessés les premiers secours et d'engager les mesures de sauvetage. Mais avant tout, la protection civile a pour mission de soustraire le plus grand nombre possible d'habitants de la Suisse aux effets des armes et de créer par là les condi-

Dans le cadre de l'exercice de défense générale «Trident», on a expérimenté dans la pratique la transformation de parkings souterrains en grands abris. C'est la protection civile qui s'est occupée de l'aménagement intérieur, tandis que les troupes de protection aérienne prenaient en charge l'«étanchéisation» par rapport à l'extérieur.





ARMIN 87

tions indispensables à la pérennité de la nation. Protéger, secourir et assister, telles sont les tâches premières de la protection civile.

Depuis 1978, la loi fédérale sur la protection civile prévoit également l'intervention de la protection civile en cas de catastrophe. A ce sujet d'ailleurs, Madame Elisabeth Kopp, conseillère fédérale et chef suprême de la protection civile, a clairement fait entendre lors d'une interview accordée le 9 décembre 1986 à la Télévision suisse alémanique, que la protection civile constituait une organisation de milice, dont le but premier était de protéger et d'assister la population en cas de conflit armé.

#### L'instruction est à la base du succès

Lorsqu'on parcourt les rapports finaux des directions d'exercice, on constate que la protection civile s'en est très bien ou bien tirée dans la mesure où

elle a été instruite pour faire face aux tâches prioritaires dévolues à la protection civile. C'est ainsi que l'on peut conclure du rapport de la direction de l'exercice du canton de Schaffhouse, que les mises sur pied selon les codes 333 et 444 ont été généralement très bien maîtrisées. De même la mise sur pied 888 a également été bien exécutée. S'agissant de l'occupation des abris, des premiers secours et de l'assistance et des soins fournis par les postes sanitaires de secours, toutes les organisations de protection civile qui ont participé à l'exercice ont reçu de bonnes notes. Quant à l'assistance aux réfugiés, il y a eu des difficultés dans la phase initiale. A ce sujet, le canton rappelle, dans son rapport, que jusque là, personne n'a encore reçu une instruction appropriée. Malgré cela, les membres de la protection civile de Schaffhouse ont fait preuve de beaucoup de

Entretien avec M<sup>re</sup> Hans Mumenthaler, directeur de l'OFPC, à propos de l'exercice «Trident»

## Des corrections seront apportées à la protection civile

Maître Hans Mumenthaler, directeur de l'Office fédéral de la protection civile (OFPC), a suivi sur place durant deux jours l'exercice de défense générale «Trident», jetant surtout un regard d'expert sur les interventions de la protection civile dans les cantons de Schaffhouse et de Zurich. Au cours de divers entretiens avec Wolfgang Moser, Hans Mumenthaler s'est d'une part exprimé sur le montage de l'exercice et d'autre part sur ce qu'il a constaté sur le terrain.

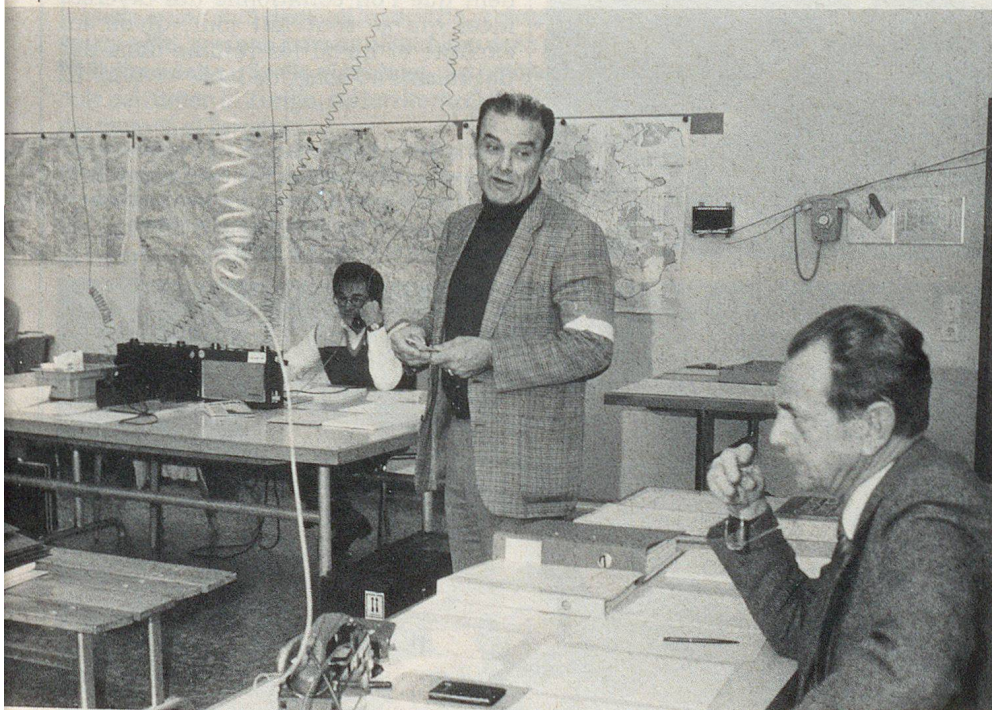
Quant au principe, le directeur de l'OFPC se prononce en faveur de la participation de partenaires civils aux grandes manœuvres. Seuls des exercices portant sur des situations extraordinaires permettent d'acquérir une expérience très concrète et de vérifier le bien-fondé des décisions éventuelles visant à apporter des améliorations. En revanche, il s'est montré quelque peu sceptique à l'égard des exercices combinés qui ne correspondent pas aux tâches primaires dévolues à la protection civile et, de par leur complexité, surchargent cette dernière sur le plan du matériel et de l'instruction.

Malgré l'enthousiasme, l'attitude positive, la discipline et l'engagement des personnes astreintes à servir, les exercices combinés – qui en partie ne sont pas conformes au mandat reçu – ont eu généralement pour effet de susciter des critiques négatives à l'encontre de la protection civile, regretta Hans Mumenthaler. Si l'on avait su utiliser rationnellement tous les moyens disponibles en cas d'urgence, on aurait pu éviter des situations pénibles.

En ce qui concerne les lacunes qui sont apparues çà et là à propos des qualités de chef de certains responsables de la protection civile appelés à maîtriser des sinistres, Hans Mumenthaler estime que le passage anticipé d'officiers bien formés à l'armée à la protection civile pourrait être de nature à améliorer la situation.

Réponse réservée de Hans Mumenthaler quant à l'idée de la création d'une unité spéciale, lancée à la suite des événements de Tchernobyl et de Bâle. Une telle proposition soulèverait notamment des questions d'ordre personnel et d'organisation aux implications financières non encore définies.

La plaque tournante de l'exercice dans son ensemble se trouvait à la caserne de Kloten. C'est ici que les responsables militaires et civils de l'exercice avaient installé leur «bivouac». L'exercice combiné était commandé et coordonné depuis Kloten et c'est également là qu'aboutissaient les résultats d'évaluation. Malgré – ou précisément du fait – des erreurs constatées, cet exercice de défense générale fut considéré comme une réussite par les responsables: il a en effet permis de faire l'inventaire des lacunes et des faiblesses persistantes au sein de la défense générale et permettra ultérieurement de les éliminer.



sens d'improvisation et ont ainsi pu maîtriser très rapidement la tâche qui leur incombait.

Une fois de plus, les lacunes dans l'instruction apparaissent lorsqu'il s'agit de maîtriser de grandes catastrophes. Les organismes de protection d'établissement et les organisations de protection civile manifestent, certes, une grande volonté d'engagement, mais il leur manque çà et là la formation nécessaire et surtout la capacité de faire face à des situations extraordinaires. Et à cet égard, c'est le manque de matériel lourd d'engagement qui se fait le plus sentir.

#### Les objectifs assignés lors de l'exercice ont été atteints

Lors d'un premier bilan, les directions aussi bien militaire que civile de l'exercice ont constaté que les objectifs fixés ont été atteints dans l'ensemble.

La rapidité de la préparation à l'engagement a fonctionné à tous les échelons. Les premières liaisons verticales et horizontales en matière d'information ont été également établies très rapidement. Comme on s'y attendait, le passage à l'organisation de guerre s'est déroulée plus facilement dans les communes petites et moyennes que dans les villes disposant d'une grande administration. L'état de préparation a pu être

constamment et pleinement maintenu à un niveau élevé.

La collaboration entre les partenaires civils et militaires, en tant qu'elle constituait un deuxième objectif, a bien fonctionné. A tous les échelons (canton, district, commune), il y a eu, selon les besoins, des entretiens et des contacts, ainsi que des rapports réguliers.

Les accidents chimiques ont mis à jour des lacunes évidentes en matière d'instruction. Les dangers ont été sous-évalués, l'autoprotection et l'alarme de la population ont laissé à désirer. En ce domaine, il faudra encore étudier et réaliser des mesures concrètes, par exemple la poursuite de l'engagement des centres de renfort de lutte chimique en cas de crise ou de guerre.

La capacité d'apprendre des gens a été jugée impressionnante dans les rapports de la direction de l'exercice. En effet, les personnes concernées ont été capables, grâce à l'information reçue, de réduire très rapidement les sources d'erreurs. Ces mêmes rapports relèvent en outre la capacité remarquablement grande d'improvisation.

L'exercice de défense générale «Trident» a montré, pour chacun des trois principaux piliers de la défense générale, des lacunes, des défauts et des points faibles. La suite de ce compte rendu se limite aux problèmes les plus

importants dans le domaine de la protection civile.

La direction civile de l'exercice a dû constater que les organisations de protection civile manquaient de cadres moyens et supérieurs bien instruits et par conséquent capables, c'est-à-dire à même d'agir efficacement comme commandants lors de sinistres de grande envergure. Pour les grandes communes, on propose d'instruire des commandants de place de sinistre librement disponibles et on suggère de recruter des officiers de la protection aérienne, des pompiers et de la police, pour leur donner la fonction de commandant. Le directeur de l'OFPC, M. Hans Mumenthaler, considère que le passage anticipé d'officiers à la protection civile constitue l'une des premières leçons à tirer de l'exercice. (Voir rubrique encadrée «Entretien avec M. Hans Mumenthaler sur l'exercice Trident».) On propose également, comme mesures à prendre immédiatement, de fixer de nouveaux points forts dans l'instruction. C'est ainsi que, de l'avis de la direction civile de l'exercice, il faut en priorité renforcer l'instruction des cadres moyens dans le domaine de la tactique de la protection civile et de la technique de commandement pour maîtriser les situations difficiles régnant sur les places de sinistres. A cet égard, il faut vouer une attention particulière à une organisation claire du commandement dans les situations pouvant évoluer rapidement. C'est du moins ce que soulignent les conseillers d'Etat Ernst Rüesch, de Saint-Gall, et Alfred Gilgen, de Zurich, dans leur rapport final. Simultanément, se fondant sur l'art d'improviser des personnes servant dans la protection civile, qu'ils ont admiré sur le terrain, les deux directeurs de l'instruction publique recommandent que l'on collationne des diverses idées qui se sont fait jour, qu'on les exploite et qu'on les résume dans des documents à l'usage de tous. WM ▲



Dans le canton de Schaffhouse, les frontières avec notre voisin allemand furent fermées quelques jours dans le cadre d'un exercice. L'ensemble du trafic dut passer par deux postes frontières sévèrement contrôlés par l'armée.

Dans le cadre de l'exercice de défense générale «Trident», le problème des réfugiés fut abordé dans les cantons limitrophes de Schaffhouse et de Zurich, tant sur le plan des états-majors de conduite civils des quartiers et des communes que sur celui de la protection civile à deux et même trois niveaux. Tandis que les autorités douanières et la police étaient chargées d'effectuer rigoureusement les contrôles, les responsables communaux devaient s'occuper de la préparation des locaux d'accueil et il incombait à la protection civile d'apporter aux réfugiés les premiers secours. Cette mission consistant à permettre à ces personnes obligées de quitter leurs foyers de passer le mieux possible cette période transitoire en se changeant quelque peu les idées fut accomplie avec beaucoup d'initiative et de talent dans l'improvisation.

